

Pau, le 17 mai 2021

Élections internes SNES-FSU du 17 mai au 3 juin 2021

un scrutin fondamental

dans la vie démocratique de notre syndicat

Ce vote est l'occasion de dresser le bilan des orientations et des actions menées par le Snes-FSU au niveau national, académique et départemental. Il est soumis démocratiquement à l'appréciation de l'ensemble des syndiqué.e.s.

Vous devrez ainsi élire en même temps pour une durée de trois ans les nouvelles directions nationales (CAN), académiques (CA) et départementales (bureaux des S2), sur la base des orientations et des listes proposées.

C'est un moment essentiel de la démocratie syndicale où les syndiqué.e.s déterminent l'orientation que doit prendre le Snes-FSU au niveau national et dans notre académie.

QUI VOTE ?

Ont le droit de vote les collègues syndiqué.e.s à jour de leur cotisation et les collègues ayant opté pour le renouvellement automatique. Tout collègue peut verser sa cotisation et participer au vote tant que le scrutin n'est pas clos.

UN BULLETIN, QUATRE VOTES DISTINCTS

Tous les votes s'organisent dans la même période **du 17 mai au 3 juin**. Vous aurez à vous prononcer pour :

- le vote d'orientation national (commission administrative nationale : CAN) ;
- le vote national des secrétaires de catégories (ex : certifié.e.s - agrégé.e.s) ;
- les représentant.e.s de la commission administrative académique (vote académique d'orientation) qui compte 33 membres titulaires et 33 membres suppléant.e.s (CAA) ;
- les membres du bureau Snes-FSU de votre département.

COMMENT VOTER ?

Tous les syndiqué.e.s recevront personnellement le matériel nécessaire et les instructions particulières pour leur vote par correspondance. Le bulletin sera accompagné d'une « enveloppe T » qu'il vous suffira de confier à La Poste, une fois votre bulletin de vote renseigné **au plus tard le jeudi 3 juin 2021, dernier délai** afin que vos quatre votes soient effectivement comptabilisés.

Le bulletin académique spécial élections internes a été adressé à tous les syndiqué.e.s. Nous vous recommandons vivement de procéder aux votes à réception du matériel et ne pas différer l'envoi de votre bulletin de vote à compter du 17 mai.

Traitement de la crise COVID : auto-tests

Les autotests, éléments centraux de la politique ministérielle, ne sont pas parvenus à ce jour dans tous les collèges et lycées.

Rappelons qu'il est de la responsabilité des chef-fe-s d'établissement de mettre en place leur organisation, pas celle des enseignant-e-s dont ce n'est ni la mission ni le métier. Des personnels supplémentaires ont été promis par le Ministre pour appuyer les personnels de santé en déficit chronique dans les établissements et qui sont sur-sollicité.e-s. Ils sont eux aussi bienvenus puisque ces personnels qualifiés sont indispensables à toute mise œuvre des autotests.

Renaud Robert, secrétaire départemental

CAP :

de la nécessité absolue du paritarisme, de déposer des recours accompagné-e-s par le SNES-FSU

Au 10 mai, voici un premier bilan des recours dans le cadre du mouvement inter-académique : le SNES-FSU accompagne 479 recours, avec un taux actuel de réponses positives de 19 % (une centaine de dossiers est encore en cours d'examen). Dès lors que la réponse du Ministère est définitive, le S4 (national) prévient le collègue et le S3 (académique).

Par ailleurs, dans le cadre du PPCR, voici deux exemples du caractère **absolument nécessaire du maintien d'un paritarisme continu**, contre la fin du contrôle paritaire imposée par la loi Dussopt d'août 2019 :

- un rectorat a été rappelé à l'ordre par le Ministère car il **présentait trop d'avis « excellent »** ! Cela montre que l'évaluation du service relève davantage de la gestion de flux que de la qualité éprouvée de la manière de servir :

- **une collègue** qui n'avait que des items « excellent » et « très satisfaisant » pour un avis final seulement « satisfaisant » a saisi le Tribunal Administratif de son académie. Le juge a reconnu une erreur manifeste d'appréciation annulant le « satisfaisant » et accordant une indemnisation de 1500 euros. Le Rectorat a finalement été contraint d'attribuer l'avis « excellent ».

Continuons de lutter pour nos droits, emparons-nous des recours !

Réformes Blanquer :

toujours plus de néo management « libéral »

Renforcer la hiérarchie de la direction des établissements

Un projet d'arrêté présenté à un groupe de travail des personnels de direction le 7 mai, donne le pouvoir aux chefs d'établissement de noter leurs adjoints avec d'importantes conséquences sur leur mobilité et leur rémunération. Ceci imposerait un principe inédit d'autorité hiérarchique dans l'équipe de direction.

Par la mise en œuvre de la « loi 4 D », **mettre sous autorité des collectivités locales les adjoint-e-s gestionnaires** conduirait à davantage de tension dans l'administration de l'EPL en dégradant encore plus les conditions de travail des collègues adjoint.es-gestionnaires et de leurs équipes.

Voir :

<https://snasub.fsu.fr/loi-4d-et-article-32-courrier-au-premier-ministre/>

Comme pour les enseignant-e-s en général (rappel : 1800 suppressions à la rentrée prochaine), continuer à supprimer des postes d'agent-e-s de **laboratoires**, avec ici aussi en conséquence, la dégradation de leurs conditions de travail et une charge de travail supplémentaire pour tou-te-s : agent-e-s et enseignant-e-s.

AESH : en grève le jeudi 3 juin !

Après le succès de mobilisation et de la grève du 8 avril, et devant l'inertie et le mépris total de l'administration (aucune réponse), l'intersyndicale CGT éducation, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appelle à une nouvelle journée le 3 juin pour obtenir satisfaction des revendications élémentaires des AESH : augmentation des salaires, création d'un véritable statut de Fonction Publique, remise en cause des PIAL qui alourdissent la charge de travail. Dans le département, les griefs supplémentaires ne manquent pas. Nous y reviendrons la semaine prochaine.